



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

**Direction Départementale
de la Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations**

Rodez, le 8 novembre 2016

Service Sécurité et Qualité
Sanitaires de l'Alimentation

**Ministère de l'Agriculture, de l'AgroAlimentaire
et de la Forêt
Direction Générale de l'Alimentation
Bureau Exportation Pays Tiers
Sous Direction des Affaires Sanitaires
Européennes et Internationales
251, rue Vaugirard
75 732 PARIS cedex 15**

Dossier suivi par : Thomas DOUTE

Tél. : 05 65 73 40 68
Fax : 05 65 73 52 01
Mél : ddcsp-sqsa@aveyron.gouv.fr

Objet : **Transmission des actions correctives validées mise en place par la société
SPM suite à l'audit du CNCA**

N/Réf : HA1600653

BORDEREAU D'ENVOI

N°d'ordre des pièces	DÉSIGNATION DES PIÈCES	Nombre	OBSERVATIONS
1	Bonjour, veuillez trouver ci-joint les actions correctives mise en place par la société SPM suite au rapport émis par le CNCA et présentant les non-conformités ; Ces actions correctives ont été validées par la DDCSPP de l'Aveyron. Bien cordialement	1	Pour attribution

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations

